

Province	Pourcentage de l'impôt fédéral %
Terre-Neuve .....	36
Île-du-Prince-Édouard .....	36
Nouvelle-Écosse .....	38.5
Nouveau-Brunswick .....	41.5
Ontario .....	30.5
Manitoba .....	42.5
Saskatchewan .....	40
Alberta .....	36.5
Colombie-Britannique .....	30.5

Toutes les provinces, à l'exception du Québec, ont conclu des ententes en vertu desquelles le ministère fédéral du Revenu national perçoit pour leur compte l'impôt provincial sur le revenu des particuliers.

Certaines provinces ont récemment instauré un système permettant aux particuliers de déduire de l'impôt provincial une fraction de l'impôt foncier municipal et des taxes de vente provinciales.

### Revenu des corporations

Toutes les provinces perçoivent un impôt sur le revenu imposable tiré par les corporations des activités exercées dans leurs limites respectives. A la différence de l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt provincial sur les corporations n'est pas déterminé selon un pourcentage de l'impôt fédéral. Dans toutes les provinces, à l'exception de l'Ontario et du Québec, l'impôt est établi sur le revenu imposable dans la province, et déterminé de la même façon que l'impôt fédéral sur le revenu. En Ontario et au Québec, le calcul du revenu imposable s'effectue à peu près selon les règles suivies par le gouvernement fédéral. Les taux des impôts levés par les différentes provinces sont les suivants:

Province	Taux de l'impôt sur le revenu imposable %
Terre-Neuve .....	13
Île-du-Prince-Édouard .....	10
Nouvelle-Écosse .....	10
Nouveau-Brunswick .....	10
Québec .....	12
Ontario .....	12
Manitoba .....	13
Saskatchewan .....	12
Alberta .....	11
Colombie-Britannique .....	12